L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 JANVIER 1849.

Imprimé et publié par [illegible] & [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 11 JANVIER 1849.

[illegible] DU GOUVERNEUR CRITTENDEN.

[illegible] Kentucky s'est réunie a [illegible] 21 decembre. Le Sénat s'est [illegible] Chambre [illegible] deux épreuves [illegible]

[illegible] Crittenden est [illegible] veritablement [illegible]

[illegible] du Kentucky. Les vues [illegible]

[illegible]

[illegible] Kentucky, non compris les [illegible] a garanti le [illegible] $3,262,413. On a créé une caisse [illegible] pour [illegible] peu à peu cette [illegible]

[illegible] de l'Etat pendant la dernière [illegible] $314,279, les re[illegible] ont atteint le [illegible] novembre 1848 [illegible] $775 32. Les [illegible] $138 136, et [illegible]

[illegible]

EL BUSCAPIÉ.

[illegible] dont on connait [illegible] Cervantes [illegible] Don Quichotte [illegible] El Buscapié, d'ailleurs, [illegible] ouvrage, tous les per[illegible] dans la dramatique [illegible] chevaliers errans et de leurs [illegible]

[illegible] M. Aleman [illegible] El Bus[illegible] [illegible] l'Espagne [illegible]

[illegible] des éditeurs, No 15, Passage de [illegible]

[illegible] La première représen[illegible]

[illegible]

[illegible] Hon Duncan F. Kenner est at[illegible] fièvre. Bien qu'assez grièvement [illegible] que sa vie n'est [illegible] Ce cas est presque exception[illegible] particulièrement frappé [illegible]

[illegible] bateaux à vapeur [illegible] Louisville Jour[illegible] passagers [illegible] morts du choléra à bord [illegible] Deux personnes, [illegible] pendant le voyage.

[illegible] l'un des ingénieurs, un [illegible] passager ont également suc[illegible]

[illegible] quatorze ou quinze victimes du [illegible] à bord de Alex. Scott qui se rendait à [illegible] avec plusieurs centaines d'émigrans.

[illegible] Franklin—Le Planter's Ban[illegible] cas de choléra se sont [illegible] le voisinage de cette [illegible] quatre nègres ont même [illegible] maladie.

[illegible] toujours quelques cas de cho[illegible] La maladie ne se déclare cepen[illegible] à bord des bateaux à vapeur. Nos voi[illegible] en outre à lutter contre la grippe et la fièvre scarlatine. Nous les plaignons sincère[illegible]

Caroline du Nord—Le gouverneur Manly [illegible] de ce mois à Raleigh. Il [illegible] fonctions avec toutes les sympathies [illegible] et son administration promet [illegible]

La Presse des Deux Mondes.—Le nouvel [illegible] de la *Presse des Deux Mondes*, fidèle à ses promesses, a fait paraître ce journal [illegible] nouveau format et avec de nota[illegible] améliorations. Nous souhaitons bonne chance à nos confrères.

The Duty.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du café *The Duty*, que nous publions dans une autre partie de nos colonnes. Cet établissement, situé dans un endroit central, ne tardera pas à obtenir une vogue méritée, car il est dirigé par un de ces hommes qui ont longtemps étudié le goût du public et qui savent transformer un [illegible] Ou sera surtout satisfait de la bonne qualité des vins et des liqueurs.

Crue des eaux.—Il y a une crue extraordinaire dans le haut de la Rivière Rouge. Les planteurs craignent une inondation qui paraît inévitable. Aussi se préparent-ils à soutenir bravement l'invasion du liquide élément. Si le débordement a lieu, il y aura de grandes pertes, malgré toutes les précautions que les habitans ont prises. Dieu veuille que leurs appréhensions ne se réalisent pas!

CONGRES.

Senat.—3 janvier.—Cette séance est à peu près nulle.

Chambre des Représentants.—M. C. B. Smith, rapporteur du comité des territoires, présente un bill pour l'organisation d'un gouvernement territorial dans le Nouveau Mexique. Le projet de [illegible] l'esclavage dans cette province. Référé au comité général. La majorité du comité présente un contre-rapport.

Une résolution de M. Greely demandant des renseignemens sur l'importation de certains articles manufacturés, est longuement discutée et déposée enfin sur le bureau.

M. Cocke introduit une résolution relative aux constructions levées dans les ports du Mexique pendant la dernière guerre. Référée à un comité spécial.

Nouvelles télégraphiques.—Les journaux de Louisville du 4 courant, ont appris par le télégraphe, que la législature de l'Ohio a complété enfin son organisation. La chambre des représentans a élu un *speaker* démocrate et un secrétaire *free soiler*.

—Le conseil de salubrité de Cincinnati signale plusieurs autres cas de choléra. Il y a eu deux ou trois victimes. L'Ohio a baissé de deux pieds dix pouces du 3 au 4 janvier. Le froid est extrêmement vif dans l'Ouest.

Kentucky.—M. Thomas Metcalfe a été élu, le 3 de ce mois, par la législature du Kentucky, sénateur au Congrès des Etats-Unis pour achever le terme de M. Crittenden qui expire le 4 mars prochain. Les voix se sont ainsi réparties: Metcalfe, 80; Powell, 55. La législature désignera probablement dans quelques jours le successeur de M. Crittenden. On croit généralement que M. Clay sera choisi s'il manifeste le moindre désir de retourner au Congrès.

Bateau remorqueur Anglo-Saxon.—Un passager arrivé hier de Key West nous apprend que le nouveau remorqueur *Anglo Saxon*, qui s'était échoué sur les bas-fonds de Biscano, a été remis à flot par les sauveteurs et conduit le 29 décembre à Key West. Le remorqueur et son chargement ont été évalués à $30,000, et le prix du sauvetage fixé à 40 pour cent sur la valeur totale. L'*Anglo Saxon* est destiné à l'une des lignes de la Nouvelle-Orléans; il venait du Nord quand il a été construit. Il est resté trois jours sur les récifs et a reçu des avaries considérables.

SECOURS A L'ASYLE DES ORPHELINES.

(*Communication.*)

La sœur Regis, supérieure de l'Asyle des Orphelines, reconnaît avoir reçu la somme de $3,130 65, produit de la foire tenue à la salle de bal St-Louis au profit des orphelines. La sœur Regis remercie sincèrement au nom de ces dernières, les citoyens généreux de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les dames qui ont contribué avec tant d'empressement à une bonne œuvre, de la générosité dont ils ont fait preuve.

Chronique locale.

Retour en prison.—John Werner, accusé du meurtre de Henry Fenner, qui avait, comme nous l'avons dit, été relâché sous cautionnement de $5,000, a été arrêté de nouveau mardi après-midi, au moment où il s'embarquait avec sa famille pour les bords du fleuve. L'officier de police n'a pas cru devoir s'en rapporter à sa déclaration, dans laquelle il dit qu'il est [illegible] ville, la personne qui lui servait de sécurité a eu la même pensée car elle a immédiatement retiré son cautionnement. Werner a donc été envoyé de nouveau à la prison de paroisse, et sera fatalité ou désir arrêté de forfaire à son cautionnement, il y restera jusqu'au jour de son jugement.

Abus de confiance.—Auguste Karl a fait hier un affidavit devant le recorder Genois, dans lequel il déclare que le 21 décembre dernier, étant tombé malade à la pension de Martin Meyer, rue Hospital, il se fit transporter à l'Hôpital de Charité et confia au maître de la maison la [illegible] de sa malle, contenant des habillemens et $85 en argent. Ces objets derniers étant revenu à son domicile, il s'aperçut, en ouvrant sa malle, que l'argent avait disparu. Meyer, le maître du logis, accusé d'avoir soustrait cette somme, comparaît devant cette cour et prétend qu'il a offert de rendre au plaignant la somme qu'il réclame, mais qu'après s'être entendu à ce sujet il fut convenu entre lui et Karl, qu'il lui emprunterait cette même somme pour un mois, et que pendant ce temps il le nourrirait et logerait gratis à titre d'intérêt. L'accusé offrant de fournir des témoignages de cette condition, a été relâché sous $500 de cautionnement.

Vagabonds.—Robert Smith, accusé de vol et convaincu de vagabondage, a été envoyé en prison pour un mois, par le recorder Genois.

Vol.—James Kelly, accusé d'avoir volé une paire de bottes [illegible] appartenant à Mme Madeleine Dupart, a été arrêté hier dans la 1re Municipalité. Ayant été reconnu coupable, il a été envoyé devant le recorder Baldwin.

Vol.—Wm Parker, accusé d'avoir assailli mardi après midi, sur la Levée, M. W. Smith et de compagnie avec un autre individu profité du moment où ils l'avaient terrassé pour s'emparer de $75 qu'il tenait dans sa main. Parker sera examiné plus tard.

Progrès de la Municipalité No. 2.—Le recorder Baldwin a présenté mardi sur au Conseil de cette Municipalité le tableau suivant, établissant le nombre et la valeur des bâtisses qui ont été élevées dans cette municipalité pendant l'année 1848:

1er district—14 bâtisses en briques et 40 en bois évaluées à $147,330—2e district—2 do en briques et 74 en bois évaluées $141,000—3e district—20 do en briques et 27 en bois, évaluées $173,100—4e district—14 do en briques et 79 en bois, évaluées $214,900—5e district—10 do en briques, valeur $98,000—6e district—20 do en briques, valeur $119,500—7e district—27 do en briques et 75 en bois, valeur $198,000—Valeur totale $1,091,800.

FRANCE.

Extraits des journaux français.

On lit dans la *République*, journal socialiste:

Aux causes que nous avons indiquées pour expliquer la faiblesse relative des suffrages socialistes, il faut en ajouter une autre. Un grand nombre de partisans de nos doctrines ont écrit sur leur bulletin, à côté du nom de Raspail ou de Ledru-Rollin: *Protestation contre la présidence*; ou: *Point de président*; ou bien encore: *Vive la république démocratique et sociale!—Du travail ou mourir!* On nous rapporte que dans toutes les sections ces bulletins n'ont point été comptés. D'autres bulletins, en grand nombre aussi, ne portaient pas de nom, mais ces mots: *Pas de Président*. Ils ont été également considérés comme nuls et ne figurent pas sur les relevés. C'est une perte considérable de votans pour le parti de la démocratie socialiste.

La présidence est si bien condamnée par les esprits logiques, que les ennemis même du nouvel état de choses, n'ayant pu la prendre au sérieux, ont plaisanté plus ou moins caustiquement avec elle. Ainsi on a trouvé des bulletins qui portaient les noms de Guizot, Joinville, Louis-Philippe, Abd-el-Kader, etc. L'auteur du bulletin d'Abd-el-Kader est, dit-on, M. de Larochejaquelein, représentant du peuple. Il aurait du moins, par son contempteur sarcasme, représenté véritablement le peuple une fois dans sa vie!

L'échec que subit ainsi le général Cavaignac est immense. Maître du pouvoir, disposant de toutes les influences, prodigue de menaces, de caresses, de promesses, il succombe misérablement. Qu'elle eût donc été sa défaite, s'il eût laissé les consciences libres! Il n'a pas seulement compromis son nom,—ce nom dont il était si fier, disait-il,—il a compromis aussi la République. Ce que c'est de sacrifier les principes! Quelle leçon! Quel enseignement pour celui-là même qui va être appelé à lui succéder! Le 13 vendémiaire, au moins, le général Bonaparte défendait la République de nos pères, qu'l'avait fait ce qu'il était déjà, à vingt-six ans à peine! Le général Cavaignac n'a point respecté son origine: il devait tomber d'une position dont il n'était pas digne. A quel prix, d'ailleurs, et par quels moyens s'y était-il élevé!

Les grands coupables se font parfois pardonner en reconnaissant leurs grandes fautes. Le général Cavaignac obtiendra-t-il le pardon du peuple?

Tout le sang versé est un terrible tache!
Les libertés violées sont une terrible reproche!
A l'arbitraire répond l'anathème!

Rentré dans les rangs d'où il n'eût pas dû sortir, que fera le général Cavaignac pour alléger le fardeau de réprobation qu'il porte?

Fils de la Révolution, il a livré sa mère?

Il n'a pas compris, nous le lui répétons, qu'il était l'instrument de la réaction! Il a cédé à toutes les obséquiosités de nos ennemis; il leur a donné tout ce dont ils avaient besoin pour leur succès; et quand ils n'ont plus rien eu à leur demander, ils se sont dédaigneusement séparés de lui! Aujourd'hui même, plus que nous encore, ils le foulent aux pieds! N'ont-ils pas épuisé, pour l'en accabler, tout le vocabulaire de l'injure? Il faut la déception et la défaite pour lui donner la mesure de ses inconcevables fautes!...

Consolons-nous pourtant: la République est forte, et il ne peut dependre d'un homme de la traîner à sa perte.

Ceux-là qui ont voté pour le général Cavaignac, veulent, après tout, cette République. Ceux qui ont voté pour Ledru-Rollin et Raspail la veulent plus résolument encore. C'est là une phalange imposante déjà. Il y faut réunir premièrement tous nos amis,—et ils sont nombreux,—qui se sont abstenus de prendre part au scrutin; secondement, une infinité de citoyens qui, parmi ceux dont Louis Napoléon est directement l'élu, veulent non moins sincèrement que nous la République fondée le 24 février. C'est là une majorité considérable, et nous avons le droit de dire qu'en dépit de tous les actes d'un parti rétrograde, la République ne périra pas! Que disons nous! elle se fortifiera de jour en jour, sous les menaces mêmes de ceux qui se préparent à la détruire, et, plus énergique à mesure qu'elle durera, elle sera ce qu'elle doit être, ce que le sang du peuple, ce que l'arrêt de Dieu lui-même veut qu'elle soit: démocratique et sociale! Patience donc; mais aussi, union et concorde! Veillons,—amis et frères!—veillons au salut de la patrie! Cette patrie, objet de notre amour, attend beaucoup de nous: ne trompons point son espoir.

Et souvenons-nous toujours que la voie pacifique est la seule qui puisse nous conduire à nos fins. Serrons nous, groupons-nous: nous marcherons ainsi vers le but que la Providence nous marque. Plus nous aurons de calme dans notre active campagne contre les égoïsmes coalisés, plus nous battrons le pas vers ce but. Si, comme le pouvoir qui tombe, le pouvoir qui s'élève à le vertige, oh! alors, comptez sur nous, et la voix d'un chef vous criera ce que d'autres voix ont crié le 26 juillet 1830, le 23 février 1848: *L'insurrection est un devoir!*....

Tant que vous n'entendrez point ce cri poussé par ceux-là qui vous aiment, qui souffrent de vos misères, qui veulent pour vous la *Terre promise*, et qui, nouveaux Moïses, prétendent à l'honneur de vous guider,—pour vous, pour vos familles,—frères et compagnons de nos luttes, n'affrontez pas la colère aveugle d'un parti brutal, et ne lui donnez pas l'horrible joie de faire de vous ce qu'il a fait des combattans désespérés de juin, des captifs ou des cadavres!

On lit dans la *Réforme*, journal de la république rouge:

Quelle situation va créer cette élection! Quelle doit être notre attitude? Telles sont les questions auxquelles il convient de répondre avant qu'elles nous soient adressées.

Nous avons exprimé avec franchise et désintéressement, sans passion comme sans illusions, les sentiments et les pensées que nous inspiraient les débats de l'Assemblée, les actes du pouvoir et les divers incidens de la lutte électorale. Il nous suffit aujourd'hui de rappeler et de résumer en peu de mots ce que nous avons déjà écrit à ce sujet.

Les candidatures à la présidence ne se sont point établies sur des principes ou des partis politiques, mais sur des noms. La lutte électorale n'a pas été une bataille, mais une mêlée dans laquelle la bataille joue un rôle beaucoup plus important que l'affection. La popularité de M. Louis Bonaparte est née de la répulsion inspirée par le régime bâtard imposé à la France par MM. Senard, Dufaure, Lamoricière, Marrast, et au général Cavaignac a eu le malheur de prêter son nom. Toutes les opinions, tous les partis se sont donné rendez-vous dans une candidature que nous avons jugée, et que nous jugeons encore dangereuse pour la République.

Notre devoir est de nous incliner devant le résultat du scrutin, devant l'entraînement de passions ardentes, excitées par des griefs et des espérances d'une nature très diverse. Mais nous debattrons sans trêve, et c'est sans fonder en lui beaucoup d'espoir que nous attendrons le nouveau gouvernement à l'œuvre.

Nous ne pas que nous nous méfions des intentions [illegible] d'avoir de la force et de l'autorité. Celui du futur président ressemblera, sous ce rapport, à tous ceux qui l'ont précédé. Saura-t-il comprendre ce qui est vraiment force et défaire la Révolution? Saura-t-il se dégager de tout l'entourage, de tous les préjugés, de toutes les intrigues dynastiques dont il va être enveloppé? Entre les deux grands partis qui divisent la France, choisira-t-il celui de la Révolution? Il est au moins permis d'en douter. Il faudrait pour cela une sûreté de coup-d'œil et de résolution auxquelles les hommes que la France a vus au pouvoir depuis cinquante ans ne nous ont pas habitués.

Quoi qu'il en soit, la cause qui aura formé la majorité cessera d'exister le jour du triomphe. Le nouveau gouvernement se trouvera en présence de mille promesses et de prétentions souvent contradictoires. Les opinions et les partis, un moment déclassés, reprendront leur place, et le problème à résoudre se retrouvera le même qu'il y a deux mois, après un jour à peu dans les hasards et les agitations de l'élection présidentielle.

Les royalistes ne manqueront pas d'abord de chanter victoire. Eux qui, en présence d'une assemblée souveraine sortie du suffrage universel et qui a proclamé la République, ont osé affirmer que les républicains étaient en minorité, ne craindront pas de pousser à une réaction prompte et violente. Déjà leurs intrigues et leurs attaques contre l'Assemblée souveraine ont commencé à se démasquer; déjà ils rêvent 1815 et la terreur blanche, la terreur des honnêtes gens comme ils leur plaît de s'appeler.

Si, dès le premier jour, on pose la question de force brute entre le nouveau président et l'Assemblée, notre choix n'est pas douteux, nous défendrons l'Assemblée.

Sans doute elle a commis des fautes nombreuses et des graves, mais ces fautes ont été plutôt le fruit de l'erreur que des mauvaises intentions. L'Assemblée est honnête, malgré tout; si ou l'est égarée, et évoquée à la République. Eh! à Dieu qu'elle eût autant de lumières que de zèle pour le bien public!

Nous défendrons l'Assemblée, parce qu'elle a un mandat souverain, tandis que celui du président est simplement constitutionnel; nous la défendrons, parce que la violation brutale de la constitution serait le dernier coup porté à la République. Sur ce point, il n'est aucun républicain sincère, aucun ami de la Révolution qui doive hésiter un seul instant.

Mais nous ne doutons pas que les velléités de coup d'Etat que plus d'une coterie a pu concevoir ne fléchissent devant la crainte d'une réprobation universelle. L'opinion publique, partiellement constante quant au but, depuis cinquante ans, est inconstante et variable sur les personnes. Que de brillantes popularités anéanties depuis février! Que de revirements soudains! Que de déceptions chez ces hommes qui, se prenant pour idole, croyaient que la popularité s'adressait à eux et non aux idées, aux espérances résumées par leur nom! Evidemment, avant de faire appel à la force, au coup d'Etat, on réfléchira et il sera facile de reconnaître que le vote unanime de la France, voté trop méconnu, appelle le développement régulier des institutions.

Dans une telle situation l'attitude des amis de la Révolution est une neutralité réservée et méfiante envers le pouvoir nouveau qui va s'élever, sans hostilité rancunière, sans parti pris. Notre rôle est d'attendre le développement des desseins et des forces de nos ennemis et de nous préparer, par une vigilance soutenue, par des communications fréquentes, par la propagation pacifique et active des doctrines de la Révolution aux événemens dans lesquels nous pouvons être appelés à intervenir. On compte beaucoup sur nos imprudences: soyons calmes autant que fermes; soyons inaccessibles aux provocations, et la politique réactionnaire tombera d'elle-même devant le mépris public.

A la suite des quelques lignes que nous avons reproduites hier, le *Siècle* ajoute:

L'impossibilité absolue de ramener à l'unité de vues et d'intentions l'immense mouvement qui se prépare depuis longtemps sous nos yeux, est la principale cause qui nous a empêchés d'y concourir ou de l'approuver.

Maintenant c'est le droit, c'est le devoir du président élu de s'en emparer pour le plus grand bien du pays. Or, s'il est consciencieux, comme nous le croyons volontiers, que peut-il faire? Quand il ne serait pas lié par son vote en faveur de la constitution, par le serment qu'il est tenu de prêter avant d'entrer dans l'exercice de sa haute magistrature, il est évident qu'il n'a qu'une voie honorable à suivre, celle d'un entier dévouement aux institutions établies.

Que si chaque parti se croyait en droit de demander compte des suffrages qu'il vient de donner, et d'exiger, pour prix de ses suffrages, l'accomplissement de ses vues particulières, où en serait le malheureux candidat? Partisans de l'empire, êtes-vous seuls pour vous croire autorisés à proclamer un empereur? Conservateurs du dernier régime, êtes-vous sûrs que la majorité vous soit revenue pour rêver le rétablissement de la monarchie constitutionnelle avec un prince ou une régence? Légitimistes, vous croyez-vous déjà en mesure de faire et de soutenir une troisième restauration?—Evidemment tous ces vœux, s'ils ont été formés, ne peuvent être satisfaits à la fois.

Le triomphe de l'une des trois monarchies serait la défaite et l'humiliation des autres. L'intérêt commun, c'est donc de maintenir et d'améliorer la constitution qui existe, de rasseoir les intérêts ébranlés, de garantir les droits compromis, de rassurer et de protéger efficacement la société tout entière en conciliant, en rapprochant autant que possible les classes et les partis.

Est-ce là ce que vous avez voulu unanimement?—Oui! nous répondent les légitimistes et les anciens conservateurs.

—Oui, disent avec une conviction que nous croyons parfaitement sincère, les partisans les plus éclairés du candidat qui vient d'être nommé—Eh bien! si tel est votre vœu, il est aussi le nôtre!—Travaillons donc en commun, sans aucun souvenir amer du passé, à l'affermissement de l'ordre social, à la grandeur de la France, et à la prospérité de la république!

Puis il ajoute dans un autre article:

Le général Cavaignac expie les fautes du gouvernement républicain qu'il a en partie réparées, tandis que Louis-Napoléon est récompensé de la gloire de sa famille que deux fois il a compromise.

Ainsi Louis XVI a payé de sa tête les désordres de l'ancienne monarchie auxquels il avait mis un terme, tandis que le premier consul Bonaparte a fondé l'empire avec les forces que lui prêtaient d'une part le principe révolutionnaire, de l'autre le sentiment de réaction contre les excès de la terreur.

De là concluons, non pas que la France est injuste et ingrate, mais que dans ses représailles contre le mal qu'on lui a fait elle se laisse emporter à des mouvemens désordonnés ou aveugles et dont parfois profite l'ambition.

Nous nous réjouissons que le gouvernement que la république va se donner s'intéresse par les leçons que viennent de recevoir coup par coup et les ultra-conservateurs et les républicains de la veille.

Dans un pays comme le nôtre, où la pensée et la main sont si promptes, non seulement les révolutions de l'opinion sont rapides, mais les changemens de l'opinion amènent bientôt ceux du pouvoir; les choses s'y font vite, mais elles s'y défont de même.

Il en résulte que la modération, qui est conseillée au nouveau président par la justice, lui est aussi conseillée par la prudence.

Un homme de tête et de cœur, qui, après un incomparable service rendu à la société, s'était entouré d'hommes modérés et capables, tels que MM. Dufaure, Vivien, Lamoricière, Tourret, etc., vient de subir un de ces retours inexplicables mais irrésistibles de l'opinion, bien moins pour quelques fautes qui ont été faites sous son gouvernement, que parce qu'il n'a pu réparer assez tôt toutes celles qui avaient été commises avant lui. Son attitude, jusqu'au dernier jour, démentira les prédictions des calomniateurs. Il se retirera en citoyen, livrant l'autorité intacte à son successeur, et il saura forcer à l'estime ceux qui l'ont abandonné.

La majorité a jugé Louis-Napoléon plus digne que lui du pouvoir; que Louis-Napoléon prouve qu'elle a bien jugé!

Le *National* se résigne moins facilement. Au paragraphe que nous avons cité hier, il ajoute ce qui suit:

Pleins de tristesse pour le présent, d'anxiété pour l'avenir, en considérant de quels élémens se compose la majorité de M. Louis Bonaparte, nous nous demandons ce que la patrie gagnera à ce changement de personnes. Quel est le système que ses électeurs ont entendu faire prévaloir? celui du *Constitutionnel*? celui de la *Presse*? qui pourra nous le dire! Unis dans une commune haine, ces vieux partis rompront leur alliance maintenant que leur vengeance est satisfaite. Et alors ces luttes déplorables qui éternisent les souffrances du pays en éloignant la confiance, en alarmant tous les intérêts, vont se reproduire. Que d'ambitions à satisfaire; que de dévouemens à payer! On servait un homme et non pas une idée: il faut que l'homme se montre reconnaissant.

Supposez, au contraire, que, par impossible, la coalition ne se dissolve pas, et vous verrez tous ces détestables projets de réaction à peine déguisés, toutes ces tendances avouées vers une restauration monarchique quelconque, se produire au grand jour, dire leur dernier mot. Ce mot, nous le connaissons: mort à la République.—Que M. Bonaparte essaie de résister, et, comme on l'affirme, il est dévoué à nos institutions, et ses courtisans et ses flatteurs de la veille deviendront ses plus cruels ennemis, ses adversaires en pour-chasses.—Qu'il cède, et la France républicaine, peu désireuse, après avoir exercé librement sa souveraineté pleine et entière, de se laisser confisquer, recommencera la guerre contre le nouvel usurpateur. Les resignation, en ce qui nous concerne personnellement, nous est facile. Nous n'avons voulu de la révolution de février, que le droit de consacrer à son service ce que nous avions d'intelligence et de force. Quant à ceux de nos amis qui ont occupé le pouvoir dans les jours difficiles que nous venons de traverser, quel regret pourrait leur laisser leur chute, s'ils ne redoutaient, comme nous, de voir la République tomber entre les mains de ses ennemis!

Que M. Louis Napoléon se hâte donc de jouir des heures rapides de son éphémère popularité. Il a devant lui un grand exemple. Il est un homme dont la vie entière fut remplie par de glorieux services, il y a cinq mois, la France lui confia ses destinées pour lui rendre grâce de l'avoir sauvée de l'anarchie. Il y a cinq mois à peine, et hier il est tombé sous le coup des plus injustes, des plus atroces calomnies. Nous souhaitons à son heureux rival de ne jamais voir arriver le moment où, victime à son tour, il sentira dans sa conscience naître le remord des déloyales manœuvres auxquelles il doit son succès. A cette heure où la nation surprise fera un retour sur elle-même et brisera l'idole qu'elle encense maintenant, ce n'est pas, nous le savons, vers parmi ses amis que nous [illegible] cette [illegible] amis d'aujourd'hui.

Mais que sert de prévoir! La France a vouvu courir les hasards d'une aventure pleine de ténèbres,—nous nous inclinons devant sa volonté. Cependant une idée nous soutient et nous rassure. L'une vérité [illegible] qu'il [illegible] démocratie dans sa marche [illegible] temps, nous l'attendrons plus que du développement pacifique et régulier de nos institutions des progrès irréalisables et [illegible] bond. Nous voulons rejeter dans l'incertain et dans l'inconnu.

Puisqu'il ne nous est pas donné d'épargner à la patrie les déchiremens et les crises, essayons du moins de les rendre moins sanglantes et moins longues ces nouvelles épreuves! Forts du droit que nous donne la Constitution, ralliés sous son drapeau tant qu'il restera vierge de toute atteinte, à libre discussion dont nous suffira. C'est au suffrage universel lui-même, mieux éclairé, que nous demanderons de corriger ses erreurs, de réparer ses propres fautes.

S'incliner devant la loi des majorités est le devoir d'un républicain sincère: ce principe, nous le professions avant l'élection du 10 décembre; nous n'en changerons pas maintenant que le scrutin nous place dans la minorité. Nous une république démocratique et constitutionnelle; permise que lorsque le pouvoir, méconnaissant son origine, usurpe ou viole la souveraineté nationale.

Quant au *Journal des Débats*, il en prend fa cilement son parti:

L'entraînement avec lequel elle vient de se prononcer est non seulement une force matérielle, c'est aussi, on doit le reconnaître, une force morale. Violemment jetée hors de son axe, le pouvoir roulant dans le vide, en entraînant après lui le pays qui se cherchait, il a enfin rencontré un point d'appui, et le poids d'une majorité immense qui l'a fixé sur sa base. Ce que sera cette force nouvelle, nous n'en avons rien, nous ne le jugeons pas, nous la constatons. Nous ne voyons rechercher n'a pas jugé les éléments dont elle se compose. Tous les bulletins jetés dans l'urne étaient blancs et les portaient qu'un seul nom; nous ne voyons pas en approcher la lumière qui en les décomposant, pourrait faire apparaître des caractères secrets. Nous devons prendre le suffrage du pays tel qu'il est.

Vis-à-vis de ce pouvoir nouveau, notre position sera simple. Quand un coup de vent a emporté la monarchie que nous avions défendue jusqu'au dernier jour, notre première pensée a été celle du salut de la société. Nous n'avons point blasphémé la Providence jusqu'à croire qu'elle n'avait point d'autres voies que les nôtres; nous n'avons point désespéré de l'ordre social, parce que l'ordre politique que nous avions cru le meilleur avait été brisé; nous avons promis notre concours à tout pouvoir qui saurait tirer la France du désordre, de la ruine et de la mort. Ce concours que nous avons offert, dans la mesure de nos forces et de notre conscience, à un pouvoir évidemment et ouvertement issu d'une minorité, comment le refuserions-nous, dans les mêmes conditions, à un pouvoir sorti d'une majorité incontestable et incontestée! Nous ne changeons pas, notre position est aujourd'hui ce qu'elle était hier, en dehors du pouvoir, mais non en dehors de la société, de la grande communauté. Nous louerons le bien, nous blâmerons le mal. Nous sommes, grâces à Dieu! dégagés de tout engagement de parti; nous n'avons pas à soutenir ni à combattre le gouvernement du jour pour lui-même, mais seulement pour ses actes. Le pouvoir qui s'élève n'est pas plus de notre choix que celui qui tombe; il est celui du pays, qui vient de parler, et à la voix duquel nous devons obéir. Ce n'est pas à nous qu'il appartiendra de l'affaiblir, et notre devoir sera de l'aider à accomplir la loi qui est au-dessus de lui comme au-dessus de nous.

Pour ce qui est des journaux napoléoniens, ils triomphent plus ou moins modestement. Le plus modéré d'entre eux, l'*Assemblée Nationale*, y voit le doigt de Dieu:

Il est impossible de méconnaître dans tout cela le doigt de la Providence. En effet, comment expliquer ce qui se passe par le raisonnement humain?

Une candidature a surgi tout à coup. D'abord regardée comme impossible, elle a grandi peu à peu, sans effort, sans secours; tous les obstacles se sont aplanis, toutes les oppositions indépendantes l'ont acceptée ou bien ont cessé de lui être hostiles; les adversaires de la veille sont devenus des partisans du jour, l'indifférence s'est changée en sympathie.

Les populations des campagnes sont devenues enthousiastes, la plupart des hommes modérés se sont rattachés à cette candidature. Elle a rallié presque tous les hommes politiques dont l'existence n'est point liée à la situation.

La présidence de M. Louis-Napoléon, d'abord considérée par beaucoup comme un inconnu plein de périls, est devenue une espérance chargée de promesses.

Oui, la Providence le conduit par la main.

Quelle sera sa mission?—Personne ne peut le dire, mais personne aussi ne peut récuser la nécessité de son concours.

Tout lui réussit, tout tourne à son avantage pendant que chaque pas de son adversaire devient une chute.

Les intrigues les plus habiles, les dépenses les plus ruineuses, les événements en apparence les plus heureux, les discours les mieux réussis, tout devient contraire à M. le général Cavaignac.

Et pour n'en citer que trois exemples récents, M. le général Cavaignac a voulu se justifier des événements de juin; il a plaidé sa cause en procureur de première force, et sa prétendue justification n'a servi qu'à faire entrer plus profondément dans les esprits le doute, la défiance suscitée par les journaux.

Il accueille la nouvelle de la révolution de Rome avec une joie mal dissimulée; à cette occasion il construit la mise en scène d'une réclame électorale dont il attend des merveilles, et la retraite du pape, la déclaration de ne point consentir à se retirer dans un pays gouverné révolutionnairement par le fils d'un régicide, lui enlèvent le concours péniblement quémandé par d'hypocrites démonstrations de sympathie.

Hier enfin, il exhume par l'on ne sait quelle inspiration de vertige ce monstrueux projet de récompenses nationales, et il se trouve le signataire d'un monument révolutionnaire, qui, à lui seul, serait à jamais la honte d'une époque, le déshonneur d'une nation.

Une des premières mesures du Gouvernement provisoire fut de créer une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur les récompenses nationales en faveur des victimes de la royauté. La commission accueillit de nombreuses demandes et fit faire, pour les contrôler, des recherches dans les greffes de divers tribunaux.—En septembre, M. Senard, alors ministre de l'intérieur, présenta un projet de loi d'après les bases établies par la commission. On, on s'est aperçu que sur les listes des récompenses, il se trouvait un certain nombre d'individus qui n'avaient pas seulement été condamnés pour crimes politiques, mais encore pour crimes civils, comme vol, attentat à la religion, &c. Là-dessus grande rumeur; le gouvernement et le général Cavaignac veulent récompenser le vol, l'assassinat et cent autres accusations de la même force.

A ce sujet la *Patrie* donne les détails suivans:

"Une commission de représentans fut nommée par les bureaux pour examiner ce projet de loi. Après avoir plusieurs fois réclamé les documens sur lesquels les récompenses nationales devaient être accordées, la commission les a reçues aujourd'hui de M. le ministre de l'intérieur. Quel a été son étonnement de voir dans ces pièces, à côté de MM. Armand Marrast, Flocon, Gervais (de Caen), Recurt, Latrade, Caussidière, Cabet, Frédéric Degeorge, Trélat, Vignerte, Joigneaux, Toussin-Bravard, Bonet, figurer les noms des parens des assassins Fieschi, Pépin, Morey, Lecomte, Chaveau, et les noms de Sobrier, Bergeron et autres conspirateurs systématiques de tous les régimes!

"A peine la commission avait-elle pris communication de ces documens, qu'elle a été presque unanime pour interpeller immédiatement le ministre de l'intérieur sur une pareille répartition des récompenses nationales, qui soulèvera l'indignation de tous les gens honnêtes du pays. M. le ministre de l'intérieur s'étant rendu au sein de la commission, a compris toute la gravité d'un pareil scandale, et il s'est engagé à retirer sur-le-champ le projet. Ces pièces nous ayant été communiquées par les membres de la commission, nous les mettrons en entier sous les yeux de nos lecteurs. En attendant, voici quelques extraits:

"1o Femme et enfans Pépin, 500 fr. de pension viagère à chacun d'eux;

"2o Sœur de l'assassin Lecomte, 500 fr. de pension viagère;

"3o Bergeron, détenu en 1831, condamné à deux ans de prison en 1840, 500 fr. de pension;

"4o Boucheron, condamné à dix ans de détention et surveillance à vie pour attentat sur les ducs d'Orléans, Nemours, Aumale; coups et blessures, 500 fr. de pension;

"5o Chaveau, condamné en 1836 à dix ans pour complot contre la vie du roi, 500 fr. de pension;

"6o Coffineau, condamné à sept ans de détention en 1837, pour vol, association de malfaiteurs et complot, id, id.;

"7o Fordhomme, condamné à mort en 1832 pour tentative d'homicide sur la ligne et la garde nationale, id. id.

"8o Laven, six mois de détention en 1836, et sept mois pour attentat sur la vie du roi, id, id.;

9o Lenoir, quatorze mois de détention, en 1833, pour attentat sur la vie du roi et placard séditieux, id, id.,

10o Bignon, détention de dix huit jours, en 1832, pour vol, 300 fr. de pension.

11o Coffineau, condamné à sept ans de détention, en 1847, pour vole, associations de malfaiteurs et complot, 300 fr de pension.

"Enfin, un autre individu condamné à quinze mois d'emprisonnement (le nommé Chabot), condamné à trois mois de prison pour outrage à la religion, en 1832, 300 fr. de pension."

Vainement le ministre de l'intérieur a-t-il retiré ce projet de loi, il y a eu, à l'Assemblée, une discussion très vive. Tous les journaux napoléoniens qui donné des extraits de ces listes. Alors le pouvoir a commis une faute grave en retardant de six heures toutes les malles-poste devant en emporter ces listes.

Interpellé à ce sujet le directeur-général des postes, M. E. Arago, a déclaré qu'il n'avait fait qu'obéir à l'autorité supérieure, et que si les malles avaient été retardées c'était afin de pouvoir faire partir un supplément du *Moniteur* et d'envoyer le contre-poison en même temps que le poison.

"On avait, dit la *Réforme*, retardé les malles de quelques heures afin que la conspiration des [illegible] Ainsi, au moins, qu'elle [illegible] contre-[illegible] (La Presse) [illegible] On sait qu'il [illegible] peines. Ainsi on [illegible] *par ordre*. On a pris à par[illegible] [illegible] qu'il a été [illegible] sont aucune."

A ce sujet l'*Assemblée Nationale* fait ses observations qui ne manquent pas de justesse:

"Il n'y a pas de commentaire à faire sur ce texte éloquent. Quels gouvernants nous aurions eu sa comme de la veille, et quels précédents salutaires ils nous posent! Nous ne pensions pas, néanmoins, que celle mise en [illegible] M. V guette [illegible] retentissement. La *conspiration royaliste* [illegible] à très heureusement. Il est évident, en effet, que ce sont les royalistes qui ont nommé la commission des *récompenses*, dressé les listes, proposé les catégories, envoyé, pour les cachets de l'empire du nouveau ministre, [illegible] Il n'est pas [illegible] C'est clair comme le jour. D'un autre, un gouvernement républicain pouvait tout à fait s'arrêter [illegible] quand il a fallu que le poison delque [illegible] rances au *système*, un gouvernement monarchique pouvait également mettre l'embargo sur les malles postes chargées d'articles républicaine à deviner l'un de l'institution de la poste aux lettres! Les relations, en commerce de toute la France subordonnées à une colonne de journal, aux susceptibilités d'un ministre, c'est assez piquant. A vrai dire, et dût la *Réforme* nous traiter de barbares, nous préférons la *censure*, la *bêtise* dans sa franche crudité, à ces façons libérales de la démocratie nouvelle. Avec la censure, le journal coupable serait seul puni, en un moins les personnes ne verraient pas leurs [illegible] ce que le gouvernement [illegible] ne porte. Ce système de la *Réforme*, c'est le terreur à sa[illegible] Qu'on [illegible] un homme [illegible] il y a pour un gouvernement se lui permis la mettre partie de ces lettres [illegible]"

La nouvelle de la résolution prise par le Saint Père de se réfugier en France ayant été reconnue fausse, les adversaires du général Cavaignac ont vu ou affecté de voir une réclame électorale dans l'envoi d'une escadre à Sa Sainteté.

A ce sujet le *Journal de Chartres* fait les réflexions suivantes:

"Les votes de l'Assemblée nationale, disait M. A. Marrast, ont du vous assurer d'avance, monsieur le nonce, que l'Etat entière, [illegible] tant dans notre France républicaine et catholique, y trouvera le cortége de toutes respects dus à sa haute éminence, et ces hommages du cœur seront touchants et sincères comme tout ce qu'inspirent la foi et la liberté."

Le Saint Père aura-t-il confiance dans la voix de M. A. Marrast, parlant au nom de l'Assemblée nationale? Et s'il refuse les offres de nos hommes d'Etat, la France aura-t-elle la force de lui en vouloir! Hélas! le Saint-Père sait probablement ce que vaut la *sincérité des hommages de cour inspirés par la FOI de M. A. Marrast*.

Le hasard fait tomber sous nos yeux, ce matin même, une lettre de M. A. Marrast, faisant partie d'une collection d'autographes recueillie par un amateur. Cette lettre, nous l'avons *touchée, vue et lue*, et porte des bureaux du *National*, et elle porte le timbre de la poste. Nous sommes donc en mesure d'en garantir l'authenticité.

En voici le dernier passage:

5 mars 1841.

"Je serai très volontiers le parrain de votre enfant; mais vous savez qu'en fait de croyance, je ne puis garantir que que ce soit, et je n'est sur les fonds baptismaux de la république.

"Si c'est un garçon, nous le placerons sous les trois noms de *Camille, Danton* et *Maximilien*: ce sont trois saints à nous, et j'ai foi en ceux-ci autant que je crois peu aux autres.

"Nous ferons donc de cette progéniture un dévot ou une dévote à la patrie...."

Armand Marrast.

Et maintenant, hommes du *National*, qui mouillez votre front d'eau bénite, la France peut-elle se tenir pour éclairée sur votre hypocrisie, sur la valeur de vos vaines paroles! Irait-elle, le 10 décembre, confier sa liberté à votre FOI?

M. Crémieux s'étant prononcé en faveur de la candidature de Louis Napoléon, la *Réforme* annonce le fait en ces termes:

M. Crémieux votera pour le prince Louis; il veut qu'on le sache. M. Crémieux est tout à fait dans son droit. Il ne faut pas que le camp impérial se hâte trop toutefois de chanter victoire; nous avons encore six jours devant nous, et d'ici là, Dieu sait ce que les nouvelles opinions de M. Crémieux seront devenues!

Le 24 février, pour notre part, nous l'avons vu changer trois fois de parti en trois heures.—A midi, il courait les rues, suivi d'un piquet de gardes nationaux et d'un tambour, exhortant les citoyens à défaire leurs barricades, sous prétexte que le roi entrait en pourparler avec la gauche pour un ministère Odilon Barrot; à une heure, il était chez la duchesse d'Orléans, et prenait sous sa protection la régence; une heure plus tard, il appuyait Ledru-Rollin à la chambre, et se faisait porter sur la liste du gouvernement provisoire, malgré le peuple qui le repoussait.

La dynastie impériale aurait donc tort de se prévaloir outre mesure du suffrage que M. Crémieux lui apporte, bien qu'il n'ait jamais été mieux à sa place que sous la bannière qu'il vient d'arborer.

Et M. Taschereau, pris à partie, va encore plus loin dans une lettre adressée au *Siècle*:

"M. Crémieux, dit-il en terminant, est républicain d'une façon qui n'est pas la mienne. Le 24 février, à onze heures, M. Crémieux tournait autour de M. Barrot pour tâcher d'être ministre de la justice de Louis-Philippe; à midi, son dévouement et ses convictions le portaient à se mettre en avant pour devenir ministre de la justice de la régence; le même jour, à une heure, il se sacrifiait, et montait à la tribune pour devenir ministre de la justice du gouvernement provisoire; le 8 mai, il savait se résigner à être ministre de la justice de la commission exécutive; le 23 juin, le général Cavaignac ayant méconnu les droits de ce républicain invariable à demeurer le d'Aguesseau de notre siècle, M. Crémieux, justement blessé, s'est retourné à temps, et il a aujourd'hui la promesse de devenir le grand juge, le *duc de Massa* de l'ordre de choses qu'il appelle de ses vœux."

AFFREUSE CATASTROPHE.

Une affreuse catastrophe est arrivée, dans les premiers jours de décembre, à bord d'un bateau anglais, le *Londonderry*. Le capitaine de ce navire avait pris à Sligo, sur la côte d'Irlande, 150 passagers, pour les transporter à Liverpool d'où ils devaient être dirigés vers les Etats-Unis d'Amérique. Ces émigrans étaient ce qu'on appelle en Angleterre des passagers de pont, c'est-à-dire que leur place était sur le pont du steamer, quelque temps qu'il fît. Sous le pont du *Londonderry*, d'ailleurs, il n'y aurait pas eu assez d'espace pour recevoir, même la moitié du nombre des émigrans embarqués.

Le bateau à vapeur a levé l'ancre à quatre heures de l'après-midi. La nuit venue, le vent s'éleva et la mer devint grosse; il paraît que la manœuvre se trouva gênée par les passagers. Le capitaine prit alors une mesure véritablement inexplicable. Il donna l'ordre aux matelots de faire descendre, de gré ou de force, les émigrans sous le pont; quand on les y eut entassés, il fit fermer l'écoutille; on la couvrit ensuite d'une toile goudronnée qui fut fortement assujettie avec des cordes. Cent cinquante individus se trouvèrent ainsi enfermés sans air, dans un espace de 18 pieds en longueur sur 10 ou 12 pieds de largeur et sept pieds de hauteur.

Il ne fait pas faire un grand effort d'imagination pour se représenter l'horrible scène qui suivit cet acte qui accuse autant d'inintelligence que d'inhumanité. Le capitaine ne paraît s'être douté des conséquences de son ordre qu'après qu'un passager, qui réussit à s'ouvrir une issue, lui eût fait part de la triste vérité.

La première personne qui descendit alors sous le pont, une lumière à la main, fut presque asphyxiée par le manque d'air: sa lumière s'éteignit. Il en prit une autre qui s'éteignit encore. Enfin, après avoir enlevé tous les obstacles qui empêchaient que l'air ne pénétrât dans cet antre, on aperçut des hommes, des femmes, des enfans étendus, les uns déjà sans vie, les autres expirans. On se hâta de séparer les vivans des morts, et quand cette opération fut achevée, on reconnut que la moitié à peu près des malheureux avaient succombé. Quand le navire entra au port, voici ce que l'autorité constata:

"Soixante-douze cadavres d'hommes, de femmes et d'enfans gisaient pêle-mêle, empilés les uns sur les autres par rangées de quatre. Tous offraient le triste aspect d'individus morts dans l'agonie de la suffocation; un très grand nombre d'entre eux étaient couverts du sang qui s'était échappé par la bouche et les narines. D'autres portaient les traces de profondes blessures reçues dans les efforts convulsifs de cette masse d'hommes cherchant à échapper à la mort."

Cette déplorable affaire a été portée devant les tribunaux.

DÉCÉDÉE hier matin à onze heures, Mlle Ursule Laurent, à l'âge de soixante-huit ans. Les amis et connaissances de MM. J. L. Rabassa et Fleury-Generelly sont invités à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira du domicile de M. Fleury-Generelly, Chemin du Bayou, entre Claiborne et Derbigny.

DÉCÉDÉ hier, à deux heures et demie P. M., Raphael de Fuentes, âgé de 73 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Fdo. de Fuentes, J. Chalard et L. Eyma, sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu cet après-midi à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure où son corps est exposé, No 77, rue Royale, entre Conti et Bienville.

De la part de sa Famille.

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Los socios que la componen se reunirán a las 4 en punto de la tarde en la calle de Condé No 52, para acompañar los restos de nuestro socio finado Dn. Rafael de Fuentes.

MANUEL BLASCO,
11 enero Presidente.

Vente par catalogue, de marchandises sèches dont une partie à droit au drawback.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la vente par catalogue de marchandises sèches (dont une partie à droit au drawback) qui aura lieu aujourd'hui, 11 janvier 1849, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No 8, rue du Canal.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,
Mercredi soir, 10 janv. 1849.

Les [illegible] des détenteurs ont quelque peu arrêté la vente du coton; il ne s'est fait aujourd'hui que 3,000 [illegible]—Nous cotons bas ordinaire à bon middling 5½ à 6⅛ cts la liv.

La demande de sucre est toujours très active, mais l'approvisionnement étant peu considérable les transactions n'ont été que de 430 boucauts. Environ [illegible] barils de mélasse ont été vendus 19½ @ 20 cts le gallon.

Le marché à la farine est ferme, il s'est vendu 2,000 barils. Environ 4,500 sacs de maïs ont changé de mains à [illegible] 40 @ [illegible] cts le boisseau.

Les provisions sont fermes, et la dernière hausse est bien soutenue.

Le whiskey se vend 17½ @ 17¾ cts le gallon.

CHANGE—Sterling 7½ à 8½ p. prime. France 5f 25 à 5f 30—Traites sur New York 60 jours 1¼ à 1½ p. 0/0 d'escompte—à vue ½ @ 1 p 0/0 prime.

Le fret n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Leonidas, Jordan, pr Boston.
Barque Warwick, Wilson, pr Philadelphie.
Hero of Sidon, Fick, pr Liverpool.
Brick Elizabeth Watts, Fountain, pr New-York.
Dasher, Grant, pr Kingston, Ja.
Steamer Savannah, Dennison, pr Cincinnati.

ARRIVES

Navire Francis, Blanchard, de la Havane
Lady Franklin, Smith, de Bristol
Barque Telesco, Winsor, d'Amsterdam.
Brenda, Young, de Boston.
Goëlette Gen Cass, —, de Thomaston.

—STEAMERS.—

Clermont, Harrison, de Cincinnati
Natchez, Holmes, de Skipwith's Landing.
A W Vanleer, Gottinger, de St Martinsville.
[illegible], Wilson, de Lafourche.
Jas L Day, Giberson, de Mobile.
Montezuma, Kelly, de Mobile.
Lavinia, Gillett, de Shreveport.
Grey Eagle, Mellon, de la Balise.
Arkansas No. 4, Fischer, de Ledoux.
Hecla, Dalman, de Natchitoches.

Au bas du fleuve et montant.

Une barque, un brick et une goëlette dont les noms nous sont inconnus.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

America, de Liverpool à Boston.............30 Dec
Canada, de Liverpool à New York..........13 Janv

D'AMERIQUE.

America, de Boston à Liverpool..............25 Janv
Canada, de New-York à Liverpool.............7 Fév

Institution de MM. Murrill & Garreau

Rue du Quartier, No. 129.

☞ Nous invitons respectueusement les pères de familles à porter leur attention sur le prospectus de cette institution. Ils le trouveront dans nos colonnes d'annonces.

☞ Les classes sont en pleine activité dans cet établissement. Le soir une classe spéciale pour les adultes compte déjà un grand nombre d'élèves.

Cette Institution réunit tout ce qui peut la rendre digne de la confiance des parents. Elle possède un des cabinets de Physique et d'Astronomie les plus complets qu'on puisse trouver en Louisiane.

☞ Il n'est point vrai, comme on s'est plu à en répandre le bruit, que M. Garreau ait quitté l'institution qu'il a fondée. Il y est plus attaché que jamais.

Les pères de famille qui voudraient bien venir visiter cet établissement seront obligés d'avouer qu'il est impossible de trouver une Institution plus digne de la confiance publique. 11janv

CAFE THE DUTY.

Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

CE nouvel établissement s'ouvrira samedi 13 courant. Le propriétaire n'a rien négligé pour que l'élégance et le confort s'y trouvent réunis. Un habile architecte est chargé du décors de la salle, et des employés habiles à ce genre ont été engagés. 11 janv—3f

A VENDRE—Un café avec tout son contenu situé à l'encoignure Quartier et Bourbon. Pour plus amples renseignements s'adresser sur le lieu. 11 janv—3f

EDUCATION.

UNE dame ayant plusieurs années d'expérience comme institutrice, (elle a professé dans ce pays et en Angleterre) désirerait trouver une situation dans une famille respectable. Son système d'enseignement a donné d'excellents résultats: il comprend toutes les branches d'une bonne et complète éducation moderne. Cette dame s'attache surtout à la direction morale de l'esprit de ses élèves, et à la forme polie des manières. Une place sur une habitation serait préférée; les meilleures renseignements seront donnés. S'adresser par la poste aux lettres A. B. C. 11 janv—3f

$25 de Recompense.

On n'adressera aucune question.

PERDU par un Monsieur qui est arrivé ici le 24 octobre dernier, un portrait en miniature, de dame, dans un médaillon doré, avec des cheveux enfermés dans la boîte de fond—ou $20 seulement seront donnés à la personne qui remettrait le portrait sans le médaillon, au No. 236, rue Baronne, entre Girod et Julie. Le portrait réclamé a été perdu entre le 25 et le 30 octobre 1848, par une personne qui l'était trop libéralement son arrivée. 11 janv—3f.

ASSORTIMENT de Registres, Répertoires et copies de lettres, papier français de divers formats, provenant des premières fabriques de France, Albums, Agenda et Almanachs pour 1849.

Abonnement

Au Magasin Pittoresque—16me année.
A l'Echo des Feuilletons, les 3 premiers numéros viennent d'arriver.
A la Toilette, journal de modes, paraissant tous les mois.

En vente:

Correspondance de Vic. Jacquemont.
Jérôme Paturot, à la recherche de la meilleure des Républiques.
Trois mois au pouvoir par Lamartine.
Histoire des Ateliers Nationaux, par E. Thomas.
Le Fils du Diable, par Paul Féval.
Les Pigeons, Histoire, Types, Mœurs et mystères.
Ateliers de Reliures, Registres et Portefeuilles.
Le soussigné ayant renouvelé en grande partie son matériel d'outils en presse, mécanique, pinques à gauffrer et fers à dorer, est à même de confectionner des reliures conformes à nos bonnes reliures de Paris.

C. GODIN,
11janv No. 133, rue de Chartres.

Papiers à Lettres.

LE soussigné offre aux personnes qui feront achat de papiers chez lui, en prenant au moins une rame, de timbrer le papier à leurs initiales, sans augmentation de prix.

C. GODIN,
11janv No. 133, rue de Chartres

DEMANDE DE NOURRICE.

ON demande une Nourrice blanche ou de couleur; une femme sans enfants serait préférée. S'adresser rue Esplanade, entre Robertson et Claiborne, chez M. A. Desforges. 11jan—3f

---

A LOUER pour le 1er mars prochain, la Maison No. 129, rue Royale, entre St Louis et Conti, ayant un magasin avec entresol, un vaste logement, porte-cochère, &c. S'adresser à J. J. JAMBOT, 11janv—10f No. 149, rue Royale

Ayant droit au drawback.

COGNAC—20 1/4 pipes cognac 4e preuve de J. & J. Prone & Co.,
Vin rouge—400 caisses St-Julien Médoc, venant d'arriver et à vendre par
Fso DE FUENTES & CO.,
11 janv 92, rue Commune.

COGNAC.—3e, 4e et 1re preuve, venant d'arriver par les navires Oronimbo, Radius et Mount Washington:
20 quarts pipes cognac 4e preuve, marque J. & J. Prone & Co.,
2 quarts pipes do do do do,
60 barils vieux cognac, 1re preuve, do do,
A vendre par
Fso DE FUENTES & CO.,
11 janv 92, rue Commune.

150 CAISSES vin rouge différentes qualités, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
11 jan 17 et 19, rue St. Louis.

FRUITS A L'EAU DE VIE—250 caisses, à vendre en magasin par
EUG. ROCHEREAU & Co,
11 jan 17 et 19 rue St-Louis

VIN DE CATALOGNE, en grandes pipes, ayant droit au drawback, à vendre par
P. CUSACHS,
11janv enc. Condé et St-Philippe

VIN CLARET de San-Vicente—En barils de 19 à 20 gallons, ayant droit au drawback, à vendre par
P. CUSACHS,
11janv encoig. Condé et St-Philippe

VIN D'OPORTO doux, qualité supérieure, en quart de pipes, à vendre par
P. CUSACHS,
11janv enc. Condé et St-Philippe

EAU DE VIE ESPAGNOLE—Forte preuve en baril, ayant droit au drawback, à vendre par
P. CUSACHS,
11janv encoignure Condé et St Philippe.

BOUTEILLES blanches pour liqueurs—40 grosses à vendre par
P. CUSACHS,
11janv enc. Condé et St-Philippe

BOUCHONS—20 balles de 3,000 chaque, bouchons pointus fins pour bouteilles, à vendre par
P. CUSACHS,
11janv enc. Condé et St-Philippe

CHLOROFORME recu par
H. BONNABEL, Pharmacien,
11jan rue Tchoupitoulas.

ACIDE GALLIQUE.—Nitrate de strontiane
Ether rectifié.
Sirop de naphte de Hastings, à vendre par
H. BONNABEL, Droguiste,
11jan rue Tchoupitoulas.

VIN ROUGE en barriques supérieur,
124 barriques Château Monsepour,
100 do Montferrand,
100 do St-Julien Médoc,
75 do St Estéphe,
En débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
11janv—6f Rue Vieille Levée, No 22

VIN ROUGE en caisses, qualité supérieure
2000 caisses vin rouge, ayant droit au drawback, en débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
11 janv—6f Rue Vieille Levée, No 22.

[illegible] BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS — 95 caisses en débarquement des navires John Cashier et Timoleon, à vendre par
G. W. DUNBAR,
11jan 30, rue de la Douane.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 9 janvier 1849.

L'ELECTION annuelle par les actionnaires de neuf directeurs de cette institution aura lieu lundi, le 5 février prochain, à la maison de banque, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.
FREDERIC FREY,
10 janv—t. l. j. Caissier.

Compagnie d'Assurances des Négocians.
Nlle-Orléans, 9 janvier 1849.

A UNE élection tenue ce jour, les personnes dont les noms suivent, ont été nommées directeurs de l'institution pour l'année 1849:
John Pemberton, B. O. Vignaud,
P. Maspero, P. Foutz,
L. Hermann, C. Toledano,
Levi Peirce.
Et à une assemblée de la direction, M. John Pemberton a été élu président et M. A. Schreiber, secrétaire
A. SCHREIBER,
10 janv— Secrétaire

A vendre pour cause de départ.

UN beau terrain au coin des rues Royale et Hôpital, mesurant 42 pieds 7 pouces sur la rue Royale et 65 pieds 7 pouces sur la rue de l'Hôpital, avec les améliorations consistant en maison, cuisine, galeries et écuries en briques, couvertes en ardoises, solidement bâties et pouvant supporter un étage.
Ladite maison est louée à bail à raison de $750 par an.
Aussi—une négresse bonne cuisinière, domestique de maison, parlant l'anglais et le français.
Une jeune négresse de 13 ans, quitandant le service de la maison.
S'adresser au soussigné rue Baronne, 126.
10janv—15 JEROME TOURNE.

A LOUER.

DEUX magnifiques bureaux situés au-dessus de l'Eldorado Exchange. S'adresser à Salvador Prats, encoignure Douane et Remparts ou à l'Eldorado Exchange, encoignure Crossman et Nouvelle Front Levée. 10 jan—3

LE soussigné, propriétaire de la marque bien connue de Pavillana informe le public qu'il a venu cette qualité de cigares aura, en outre de l'ancienne étiquette imprimée en trois couleurs, Leutina Cavillana.
JOSE TORTEA.
A vendre chez W. H. SIMMONS,
10jan 21, rue Gravier.

Changement de domicile.

LE Dr. J. U. LANDREAUX a transporté son domicile à la rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, en face de l'institution Boyer & Giret. 10 jan

E. CLAUDE & MEDOUTE, Menuisiers,
Encoignure Orléans et Trème,

REPOLISSENT les vieilles glaces et les remettent à neuf, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprennent toute qui concerne leur partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix 10 janv—1an

ON demande une femme française, d'un âge mûr, pour tenir un ménage et prendre soin de quatre enfans. S'adresser rue Royale No 240, encoignure Place St-Antoine. 10 janv

A VENDRE en débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, en face du mil road.
100 caisses absynthe suisse.
100 barils vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
20 barriques vin Montferrand.
DUBUC F.
10jan 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

CHAUX—1,000 barils chaux de rocher de Meadow, en débarquement de la barque Norumbega, aussi 1,000 barils chaux de Thomaston, en magasin, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 10 jan

CIMENT—800 barils Newark et Rosendale, en débarquement et en magasin, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 10 jan

COGNAC PELLEVOISIN, 4me preuve de couleur pâle:
7 demi pipes Cognac;
18 quarts pipes do.
57 barils do.
COGNAC Pellevoisin, 4e preuve, de couleur foncée;
8 demi pipes Cognac;
30 quarts do do.
110 barils do.
VIEUX COGNAC Pellevoisin;
20 barils, 3e preuve 1825, Cognac,
15 barils, 1re do 1815, do.
30 damejeannes Cognac supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
Agents de MM. Pellevoisin aîné & Cie de La Rochelle.
10 jan—1m 90 rue de la Douane

200 PANIERS guignolet,
20 caisses marasquin;
20 caisses eau de vie de Dantzig;
100 do absinthe;
150 do liqueurs assorties;
100 do cerises à l'eau de vie;
75 do vieux vin;
10 barils vin Xérès;
5 caisses vanille, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
10 jan—1m 90 rue de la Douane

10 BALLES couvertures françaises 3 points;
15 balles coton du pénitentiaire de la Louisiane;
20 balles coton écru "Indian Head;"
20 do indiennes françaises de Dolphus, Mieg & Co, de Mulhouse, convenables au Mexique;
1 caisse mousseline suisse, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
10 jan—1m 90 rue de la Douane

500 BOITES sardines à l'huile;
500 boîtes petits pois au naturel;
1000 demi boîtes petits pois au naturel;
100 demi boîtes maquereaux à l'huile;
5 caisses pruneaux;
25 do kirschenwasser;
30 paniers champagne;
63 caisses vin de Bourgogne, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
10 jan—1m 90 rue de la Douane

S. P. KRUZE,
Chirurgien et Dentiste (de Copenhague),
No 21, rue Conti.

RECOMMANDE au public sa poudre pour les dents, laquelle est renommée, et communique aux dents la plus grande blancheur, les préserve de la carie, corrobore et embellit la gencive, éloigne toute mauvaise odeur de la bouche et offre un sûr préservatif contre les maux de dents. Sa teinture pour les dents produit le même effet; quelques gouttes, ajoutées à un verre d'eau, produisent le gargarisme le plus agréable et efficace. Les douleurs les plus ardentes, causées par des dents cariées, sont apaisées à l'instant par un remède bien sûr. Les dents cariées sont restaurées pour long temps par son mastic. 10 jan—3

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette que peut avoir ou pourra contracter son épouse Lambertine Kiner, attendu qu'elle a sans motif quitté le domicile conjugal, depuis le 20 décembre dernier.
Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1849.
9 jan—3 ALEXANDRE PELLEGRINI.

UNE personne active et intelligente, connaissant plusieurs langues, telles que Français, Espagnol, Allemand et Danois, commis expert, désire trouver une place comme commis, secrétaire, surveillant ou autre emploi, etc., convenant à l'homme qui a reçu une bonne éducation.
On fournira d'excellents renseignements. S'adresser en lettre marquée W M à l'expédition de ce journal. 8 jan

VACHE—A vendre une belle vache, à bord du paquebot Southerner, par
J. W. STANTON & Co,
8janv Encoig. Magasins et Lafayette.

BRODEQUINS, Bottes, Souliers, en débarquement du navire Timoleon, et en magasin—
100 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment de saison, à vendre par
FROST & CO,
6janv 30, rue des Magasins.

CHAPEAUX et Casquettes, en débarquement du navire St-Mary, et en magasin:
200 caisses chapeaux et casquettes de belle qualité et à vendre à bas prix par
FROST & CO,
6janv 30, rue des Magasins.

GRAINES pour oiseaux—6 barils, à vendre par
5sept B. VALLS, 37, Commune

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS,

Jeudi, 11 janvier 1849.
La première représentation de
LA SOMNAMBULE,
Opéra nouveau en 3 actes, de Bellini.

☞ On commencera à 7 heures

La brochure de la Somnambule, avec traduction anglaise, est à vendre au bureau de la location.

Renvoi du Grand Bal et Souper
EN L'HONNEUR DE TAYLOR.

AU Jeudi 25 de janvier, jour où ce Bal aura lieu positivement. D'ici là la liste de souscription restera ouverte.
Prix: dix piastres. Les souscripteurs auront droit à trois billets de dame.
Par ordre du comité,
5 jan JAS BROOKS, directeur

SALLE ST-LOUIS.

BAL ET SOUPER d'inauguration donné par les CÉLIBATAIRES membres de l'Etat de la Louisiane à la salle St-Louis, le 5 mars 1849.
La souscription à ce bal est ouverte au bureau de la salle de bal pour un nombre limité de souscripteurs.
La Salle de bal et la Rotonde seront magnifiquement décorées et illuminées pour cette circonstance.
Les souscripteurs éliront les commissaires et les divers comités le plus tôt possible, afin de prendre des mesures pour faire que cette soirée soit la plus brillante qui ait été donnée en cette ville.
Pour de plus amples informations s'adresser à M. Ruffier, au bureau de la salle de bal. 22 dec

Demande de Pensionnaire.

ON demande un monsieur qui désirerait prendre pension dans une maison française, bien tenue, située dans le carré de la ville. S'adresser au bureau de l'Abeille. 6 jan—1m

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LE soussigné vient d'associer à ses affaires Dennis D. Boyle et continuera comme par le passé la commission sous la raison H. A. NORCROSS & CO.
3 janv H. A. NORCROSS.

HOTEL ST. LOUIS.

CE magnifique Etablissement est prêt à recevoir des pensionnaires et des voyageurs.
L'Edifice vient d'être réparé de fond en comble, et le mobilier de toute la maison est complètement neuf et a été choisi avec le plus grand soin.
J. G. JOHNSON.
29 dec—12 E. K. DODGE.

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.
S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs
BABIER, CARTIER, LABATUT,
BARBE, DELERY, LAMBERT,
BEUGNOT, DARET, TURPIN,
Et à M. P. SOULE.
Sa demeure est rue Trème, No 164, entre St Pierre et Orléans. 29 dec—4m

WM. L. BURGESS & CO.,
Commissionnaires Expéditeurs,
No. 11, Front-Levée,
4 jan NOUVELLE-ORLEANS.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
J. LEVOIS,
No 47, rue de Chartres,
(au premier)

OFFRE à vendre les marchandises suivantes, reçues par les navires Anna et Susan Howell, du Havre:
5 caisses mérinos noir Paturle, Lupin & Co.
2 do barèges grandes nouveautés.
15 do jaconats et batiste d'Ecosse.
4 do mousselines assorties.
4 do coutils nouveautés.
1 do rideaux tulle, brodés
1 do do mousseline brodée.
4 do mousseline à rideaux.
1 do cravates nouveautés.
1 do barèges noirs carreaux satinés.
1 do gants fil d'Ecosse assortis.
5 do guinghams à carreaux.
1 do taffetas noirs, 24 à 40 pouces.
2 do cotonnade légère.
4 jan

MARCHANDISES AU DRAWBACK.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages du Havre:
500 pièces jaconat de Mulhouse (couleurs vives).
200 do coutil fil et coton.
100 do lisatdos et aranas.
100 do mousseline à fleurs et à carreaux.
100 do do blanches brodées.
100 do do imprimée, 36 pouces.
1000 do guinghams lustrés, 27 à 30 pouces.
100 douz. châles et écharpes barège satiné.
J. LEVOIS,
4 jan rue de Chartres, No 47, au premier.

METHODE
de F. V. RASPAIL.

LES SOUSSIGNES recevront mensuellement tous les médicamens nécessaires pour suivre avec succès cette méthode; rappelant au public qu'ils ont en main toutes les médicaments préparés à Paris, dont ils peuvent garantir les qualités.
Ils prient le public en général de ne pas confondre leur dépôt avec tous les établissements de ce genre qui se sont montés et se montent chaque jour.
De plus ils sont les seuls correspondants de M. Raspail et les seuls chargés de la vente de tous ses ouvrages.
On peut s'abonner chez eux à la Revue Elémentaire de Médecine et Pharmacie Domestique, paraissant à Paris les quinze de chaque mois.
F. & J. LACOSTE,
4 janv—1m 165, rue Royale.

WILLIAM PRICE, Plombier,
No. 162, rue Royale.

A l'honneur d'informer le public qu'il entreprend toutes les affaires de ce genre et qu'il peut fournir des bains à douches chaudes et froides, bassins à lavabos, robinets à lieux d'aisances, fontaines, pompes de force, pompes à bierre et autres, arrangées dans le meilleur goût; tuyaux en plomb et plomb en feuilles de toutes descriptions et s'employer de toute espèce de travaux à bord des navires. Les prix sont modérés.
Il est en outre AGENTS pour les GATCHEL'S PATENT HYDRAULIC RAM.
4 janv—1m

VIN DE CHAMPAGNE
☞ *AU PROCHAIN PRESIDENT.* ☜

LES soussignés reçoivent en ce moment leur premier envoi de CHAMPAGNE TAYLOR. Ce vin est fin et mousseux et il est aussi bon sinon meilleur qu'aucun autre de marque renommée. Les étiquettes sont riches et les bouchons des bouteilles sont maintenus par un gros fil d'archal, capsules d'étain en plomb et enjolivé en argent.
Le CHAMPAGNE-TAYLOR ou LE CORDON REPUBLICAIN, (dénomination que nous donnons à ce vin), décorera à l'avenir la table de tout bon Américain, et nous le pensons, obtiendra la préférence sur ceux des autres cordons.
J. F. BERCIER & Co,
54, Vieille Levée.
N. B. Un privilège exclusif a été obtenu pour les étiquettes. 30dec

CHARBON Anthracite—100 tonneaux en débarquement sur la Levée, pour l'usage des familles, à vendre, en lots au choix des acheteurs, par
J. W. STANTON & CO.,
8 janv Encoignure Magasins et Lafayette.

HUILE DE BALEINE—4,000 gallons huile de baleine épurée, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
8janv Encoignure Magasins et Lafayette

CHAMPAGNE—1200 paniers champagne de diverses marques et qualités, dont une partie a droit au drawback, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
8janv 17 et 19, rue St. Louis.

COUVERTURES FRANÇAISES—25 balles trois points, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
8 janv 17 et 19, rue St-Louis

VIN blanc en barils—50 barils Haut Sauterne qualité supérieure;
100 do do brun do;
En déchargement du navire Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par
A. CARRIERE,
4 janv 25, rue Vieille-Levée.

PRUNES de choix en jarre—100 caisses grandeur assortie, en déchargement du navire Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par
A. CARRIERE,
4 janv 25, rue Vieille-Levée.

VERITABLE eau de vie de cognac—100 futailles en demi quarts et huitièmes, en déchargement du navire Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par
A. CARRIERE,
4 janv 25, rue Vieille-Levée.

TOILE à voiles de coton.—Un assortiment constamment en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
6 janv 22 rue St-Louis

EAU DE VIE—5 demi-pipes eau de vie supérieure de Cognac, marque de Castillon 1815. 5 quarts de pipes ditto ditto 1825, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
6 janv 22 rue St-Louis

VIN DE CHAMPAGNE—En débarquement des derniers arrivages de France, un lot considérable de vin de Champagne, qualité supérieure, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
6 janv 22, St-Louis

ABSINTHE suisse—Quelques caisses de la marque Yerain & Lecoultre, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
6 janv 22, rue St-Louis

SERRURES FRANCAISES — Un assortiment complet de serrures françaises, en débarquement du navire Tonka de Marseille, et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
6 janv 22, rue St-Louis.

JACONATS PEINTS — Brillantés, petits; jaconats percés, étoffes vénitiennes, etc., reçus de Paris et à vendre à bas prix par
LEOPOLD JEANNET,
6 janv 22, rue St-Louis.

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 janv 34, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE. — 300 paniers Grape Ducall, marque Natchez et Lallemand, en quarts de pinte, venant d'arriver et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 janv 34, Vieille Levée.

EAU DE VIE FRANCAISE — 80 pipes, demi, huitièmes et quarts de pipes marque J. J. Dupuy, 50 de do do de Bastoon Charruyer, de preuve. Ces eaux de vie sont sous les clés de la Douane, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 janv 34, Vieille Levée

VIN—100 barriques vin de Bordeaux, de différents crûs, Pauillac, St-Julien, Haut Brion, et 600 caisses vin Margaux, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 janv 34, Vieille Levée.

CAFE—800 sacs café de la Havane, venant d'arriver et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 janv 34, Vieille Levée.

CIGARES.—30,000 cigares de la Havane, des marques Regalias, la Libertad et Napoléon à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 janv 34, rue Vieille-Levée

Cafe, Billards et Grocerie.
Pour cause de départ.

LE propriétaire du CAFE, BILLARD et GROCERIE, situé encoignure Royale et Dumaine, offre à vendre le dit établissement. S'adresser sur les lieux. 1er janv

---

Compagnie de la Banque du Canal.
AVIS DE DIVIDENDE.—26 décembre 1848.

A UNE Assemblée de la Direction qui a eu lieu aujourd'hui, un dividende de TROIS pour cent, provenant des profits du dernier semestre, a été déclaré payable en cette ville, le premier lundi de janvier et jours suivans, sur le fonds capital de cette institution, aux actionnaires ou à leurs représentans légaux; et à New York, à la Banque du Commerce, le premier lundi de février et jours suivans.
Par ordre de la Direction
27 dec—10 N. N. WILKINSON, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 6 janvier 1849.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 22 janvier, entre 11 heures A. M. et 2 heures P. M.
R. U. DAVIS
6janv Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 1 janvier 1849.

LES Actionnaires de cette Institution sont informés que l'élection annuelle pour treize Directeurs, sera tenue le lundi 5 février prochain, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre: N. MUSSON,
1jan—2mam—15fév Caissier.

Bureau de la Compagnie du Rail Rd. Pontchartrain,
Nouvelle-Orléans, le 4 janvier 1849.

UNE élection de sept directeurs pour servir durant l'année 1849 aura lieu le 15 courant au bureau de la dite compagnie, situé rue de la Victoire, No 22, 3me Municipalité, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre, PHIL. GUESNON,
6 janv—8f Secrétaire.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1849.

CONFORMÉMENT à la troisième section d'un acte de la Législature, approuvé le 6 avril 1847, intitulé: "Acte à l'effet de mettre l'Etat à l'abri des pertes qui pourraient résulter des biens de l'Etat émis en faveur des Banques hypothécaires," les actionnaires de cette institution sont notifiés qu'une assemblée aura lieu à la maison de Banque, lundi 5 février prochain, de 9 heures A. M. à 2 P. M. à l'effet d'élire trois Directeurs pour servir pendant l'année courante. A. MORPHY,
3 janv—30 Président.

ASILE POYDRAS.

L'ASSEMBLEE annuelle des Souscripteurs à la Société des Orphelines, aura lieu mardi 16 courant, entre midi et 2 heures, à l'Asile de la rue Poydras, afin d'élire des Directeurs pour l'année courante. 6 jan

LE Dr. D. LAUREAL, médecin de la Faculté de Paris, nouvellement arrivé de la Guadeloupe, a établi son domicile encoignure Conti et Dauphine, Nouvelle Orléans. 30 dec—1m

MONSIEUR le docteur PIERNAS prévient ses amis et le public qu'il a établi son domicile, Rue du Canal, No. 77.
On le trouvera tous les jours chez lui de midi à 2 heures P. M. 27dec—☞

GUACO.

UN dépôt de cette liqueur a été établi chez le soussigné:
Le Guaco calme les coliques, les crampes d'estomac, arrête les vomissements et les indigestions les plus violentes et excite promptement la transpiration.
L'expérience a prouvé que prise à temps elle guérit la fièvre jaune et le choléra.
En en prenant un petit verre à madère quand on est indisposé on n'a rien à craindre de la corruption de l'air. Prix $10 la bouteille.
VOR HEBERT, libraire,
27 dec 149, rue de Chartres.

Remède contre le Choléra.
TEINTURE DE GUACO.

A vendre rue du Quartier, No. 74, entre Condé et Royale par A. E. PARRY.
La manière de s'en servir est sur l'étiquette.
23 dec—30

AVIS AUX DAMES.

LE soussigné vient d'ouvrir un magnifique assortiment de robes, pour présents de nouvelle année Mérinos, cachemire, mousseline laine.
Soieries noires et de couleur de 50 c. à $2 50.
Parfumerie et articles de fantaisie.
Sacs de velours, bourses, ombrelles.
Broderies de toutes sortes, &c., &c.
J. M. ABRAMS,
27 dec Encoig. Bourbon et Bienville.

LIVRES POUR ETRENNES.

PAROISSIENS, reliure nacre, en ivoire et en écaille.
LIVRES D'EGLISE, reliure velours, le livre mariage et cartonnage riche, illustré, sans étui; ALBUMS, images dentelles, papier fantaisie et à compliments, enveloppes, cartes de visites, gravures; TABLEAUX et Cadres à mouches.
Grand rabais.
Revue des Feuilletons, un volume broché, $1 au lieu de $2 50.
Revue pittoresque, $1 25 au lieu de $2 50
Les Mille-et-un Roman, $1 25 au lieu de $2 50.
Echo des Feuilletons, terminé et broché, $2 au lieu de $2 50.
Abonnement au Magasin Pittoresque, $4 au lieu de $3 50.
Grand choix de beaux ouvrages illustrés et objets de fantaisie, à des prix réduits, chez
27 dec C. GODIN, rue de Chartres, 133.

EN débarquement des navires Archelaus, Anna W. V. Kent et Adeline, de Liverpool et Ann de Glasgow, les marchandises ci après, ayant droit au drawback:
Platilles, Bretagne, Estopilles, Creguillas, Mouchoirs rouges imprimés de Verone et Madras.
Châles imprimés de 8/4.
Mousselines et Balzorines imprimées.
Toile à chemises Regatta, impressions larges.
Coutils de coton, dessins nouveaux et de fantaisie, Coton rouge vif de Turquie, Coton à coudre en pelotes et sur bobines.
Linons Victoria, Organdis, Bayetas, Lastings e Cotons carrés, forts.
Toile à drap de Russie, Platilles de coton, &c.
Aussi pour ce Marché
Belles toiles 6/4, pièces et demi-pièces.
Gingas de St, grande variété.
Toile à drap, Huckabacks, toile à serviettes, ouvrés, guinghams noirs et blancs, &c., à vendre à des prix modérés par
GAMBLE & BOYLE, 5, Bienville.
Agents pour la vente du fil tors à 4 brins sur bobines d'Alexander. 23 dec—1m

PIANOS SYSTÈME ZERGER.

FABRIQUÉS PAR
PLEYEL
Tout exprès pour la Louisiane.

PIANOS
OCTAVIANS

NOUVELLE INVENTION

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos du système Zerger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et de la belle qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque note.

PIANOS A QUEUES
De Concert, de la plus grande richesse, en bois de rose
PIANOS DROITS PICOLOS,
DE
ERARD ET PLEYEL

A cordes obliques, grand patron, à sept octaves, à jarrets sculptés.

PRIX D'ENCAN:
Pour clore une facture.—Pianos système ou fer perfectionné, et pianos de H. Herz.—Plusieurs pianos carrés d'occasion.
Echange de pianos, accord et réparation.
292, Rue Royale,
Entre Saint Philippe et Ursulines.
4 dec—3m A. PREIER.

PIANOS

Des Fabriques de HENRY HERZ & IGNACE PLEYEL, &c.—PARIS.

Grand Pianos de T. Gilbert & Co, et Piano Harmonium de la même Fabrique. Un magnifique Piano sur [illegible] fabriqué par Lem. Gilbert, ainsi qu'un assortiment de 35 à 50 Pianos Fortes, des meilleures manufactures des Etats Unis, à vendre à très bas prix. Le Public est invité à venir visiter ces instruments avant d'acheter ailleurs.
MAYO, Md. de Musique,
10jan 5, rue Camp, à 3 portes de la rue Canal.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAIVRE & J.D. ALLOVON est dissoute d'un commun accord.
J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos de sa fabrique (*système en fer*) ainsi que ceux des maisons PLEYEL & ERARD à son nouveau domicile rue Conti 47, vis à vis de son ancienne demeure.
Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 23 sept

REFLEXIONS
SUR LA CAMPAGNE
DU
Général Andrew JACKSON,
En Louisiane en 1814-15
PAR BERNARD MARIGNY,
Né à la Nouvelle-Orléans en 1785.
1 vol petit in 8o. Prix....50 cents.
En vente à la librairie de VOR HEBERT,
22 déc—1 m 149, rue de Chartres.

ARTICLES D'ETRENNES.
Gros et détail au prix de Paris.
PARFUMERIE PARISIENNE.
L. BUSSY,
Fabrique de Parfumeries fines et de Savons de toilette.
MAGASIN ET FABRIQUE:
122, Rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.
9déc—1an

OUVRAGES
DE M. L'ABBÉ MALAVERGNE,
à l'usage des Ecoles et des maisons particulières.

EXPOSITION de sa méthode en anglais et en français, grammaire anglaise et française, difficultés de ces deux langues, cours de littérature anglaise et française traitant de la composition, du style en général, de la fable, de l'églogue, du style épistolaire, de la narration de l'[illegible] et du discours; avec des exemples pour ces divers genres. Les lois de la nature, les livre de lecture, [illegible] L'existence de Dieu démontrée par les arguments des athées eux-mêmes, 2me livre de lecture, [illegible] Ces ouvrages ont été imprimés par Ron, rue des Magasins, Gaux, Bolle et Thibart, et ils se vendent chez Lefebvre, libraire. 1er janv

CHARBON — CHARBON.

1000 BARILS de charbon, qualité supérieure, convenable aux familles, actuellement en débarquement en face du chemin de fer. On le vendra à six escalins, rendu au domicile si l'on s'adresse immédiatement. 6 jan—☞

BOITES à poudre dentifrice en bois.
do do do en carton.
do à opiat do en étain.
Gomme arabique en sorte.
do du Sénégal do et triée.
Bois de teinture râpé en barils.
Blanc de baleine en pain.
Mortiers de composition, en porcelaine et en verre.
Un assortiment complet de plantes médicinales, d'extraits préparés par d'huiles essentielles. Ces dernières venant directement des fabriques de Morlaix, &c., &c., &c., à vendre par
E. BONNABEL, Droguiste,
4ja Encoig. Natchez & Tchoupitoulas.